

01 déc 2025 -11:32

La Belgique dépose officiellement sa candidature pour accueillir le secrétariat du BBNJ

*Le vendredi 28 novembre, la Belgique a officiellement déposé sa candidature pour accueillir à Bruxelles le secrétariat du nouvel accord BBNJ (Biodiversity Beyond National Jurisdiction). Avec cette candidature, la Belgique apporte une contribution tangible à la protection et à la conservation de la biodiversité marine dans les océans.*

La Belgique est traditionnellement un partenaire international engagé, qui croit fermement en un multilatéralisme efficace. L'accueil du siège de l'accord BBNJ s'inscrit dans cette tradition. La candidature belge prévoit que le secrétariat soit hébergé au Residence Palace à Bruxelles, à proximité immédiate des institutions internationales et européennes ainsi que de la vaste communauté diplomatique présente à Bruxelles. Le secrétariat pourra ainsi bénéficier dès le départ d'un accès facile aux réseaux et d'un solide soutien institutionnel. « *Bruxelles, qui abrite la plus grande communauté diplomatique au monde, offre tous les atouts pour accueillir le futur secrétariat de l'accord BBNJ. En soumettant officiellement notre candidature pour accueillir ce secrétariat en Belgique, nous misons sur un secrétariat qui rassemble et qui, dès le premier jour, produira des résultats concrets pour la protection et la conservation de l'océan* », a déclaré Maxime Prévot, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement.

La Belgique dispose d'une communauté solide et internationalement reconnue de biologistes marins, de juristes et de chercheurs qui ont été étroitement associés à la négociation de l'accord BBNJ. En outre, Ostende abrite le campus InnovOcean, un centre important où des organisations internationales telles que la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI-UNESCO) et des instituts de recherche belges, tels que l'Institut flamand de la mer, collaborent à la recherche scientifique marine, à l'innovation et à la collecte, au classement et au partage de données marines à l'échelle mondiale.

La Belgique est donc en mesure d'apporter une contribution importante à l'élaboration du nouveau cadre international pour les océans. Grâce à la combinaison réussie de ses connaissances scientifiques et de ses capacités institutionnelles, la Belgique est prête à jouer un rôle de premier plan dès le premier jour. Annelies Verlinden, ministre de la Justice et de la Mer du Nord : « *Avec cette candidature, la Belgique confirme son ambition de jouer un rôle de premier plan dans la politique mondiale en matière d'océans. Le secrétariat BBNJ à Bruxelles sera non seulement un centre de coopération, mais aussi un moteur d'actions concrètes pour protéger notre biodiversité marine. Il s'agit d'une occasion unique de réunir la science, la diplomatie et la protection des océans.* »

La décision finale concernant le lieu d'hébergement du secrétariat est attendue lors de la première Conférence des Parties (COP) à l'accord BBNJ, qui se tiendra en janvier 2027.

Qu'est-ce que l'accord BBNJ (Biodiversity Beyond National Jurisdiction) ?

L'accord BBNJ est un accord international conclu dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, qui vise à protéger et à utiliser de manière durable la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale, telles que la haute mer et les grands fonds marins. Ces zones couvrent près des deux tiers de l'océan et ne relèvent pas de l'autorité des différents pays. Le traité

prévoit des règles concernant, entre autres, la conservation des écosystèmes, la protection des zones marines protégées, le partage des ressources génétiques marines, les évaluations d'impact environnemental et le renforcement des capacités des pays en développement. L'objectif est de renforcer la coopération entre les pays et de fournir un cadre juridique qui protège l'océan.

L'accord BBNJ entrera officiellement en vigueur le 17 janvier 2026.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération  
au Développement - Service de presse (P&C/P)  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 81 11  
<http://diplomatie.belgium.be>

Florinda Baleci  
Porte-parole  
+32 2 501 84 29  
+32 478 92 09 37  
[florinda.baleci@diplobel.fed.be](mailto:florinda.baleci@diplobel.fed.be)

Pierre Steverlynck  
Porte-parole  
+32 2 501 87 16  
+32 471 44 06 04  
[pierre.steverlynck@diplobel.fed.be](mailto:pierre.steverlynck@diplobel.fed.be)

David Jordens  
Porte-parole  
+32 2 501 80 50  
+32 477 40 32 12  
[david.jordens@diplobel.fed.be](mailto:david.jordens@diplobel.fed.be)